



Trophée Roza Lallemand ZID CVL 2025



Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de MJC Chécy organise la phase qualificative ZID CVL du Trophée Roza Lallemand

Lieu : Centre Maurice Genevoix - 45 Avenue de la Paix en Algérie 45430 Chécy

Date : Dimanche 9 novembre 2025

Inscription : en ligne jusqu'au **samedi 8 novembre 12h00** sur le site du club : <https://mjc-chedcy.fr/trophee-roza-lallemand/>

Ce tournoi féminin est ouvert à toute joueuse respectant les conditions d'admission suivantes :

Être licenciée A ou B pour la saison en cours à la FFE (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Le championnat de France Individuel féminin de parties rapides est ouvert :

- A toutes les joueuses françaises ou ressortissantes de l'Union Européenne résidant en France,
- Aux joueuses de nationalité Monégasque ou Andorrane et licenciées à la FFE,
- Aux joueuses étrangères jouant sous le code FRA,
- Aux jeunes joueuses jouant avec un code FIDE étranger mais scolarisées en France depuis le début de saison.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celle de la FIDE.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8)

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE)

L'article A5 de l'annexe tournoi Rapide sera appliqué.

Une joueuse ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Rondes : 7

Cadence : 15' + [5"]

Article 4 : Horaires

Pointage / vérification des licences : 9h00-9h45

Clôture des inscriptions : le samedi 8 novembre 2025 12h00

Horaires des rondes :

Ronde 01	Début 10h00
Ronde 02	Début 10h45
Ronde 03	Début 11h30
Ronde 04	Début 14h00
Ronde 05	Début 14h45
Ronde 06	Début 15h30
Ronde 07	Début 16h15
Remise des prix	Début vers 17h00 – 17h30

Ces horaires peuvent être susceptible d'être modifiés en fonction du déroulement du tournoi.

Article 5 : Tarifs

Gratuit

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenus (gain=1, nulle=0,5, perte=0).

Les départages successifs sont le Buchholz tronqué, et la Performance.

Les prix ne sont pas cumulables, pas de prix en numéraires uniquement coupes ou trophées.

Les prix du classement général, par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties à la joueuse ayant le meilleur départage.

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Ne pourront recevoir un prix que les joueuses présentes ou représentées à la remise des prix.

Article 7 : Qualification

Se qualifient pour la phase finale :

- 1 joueuse pour moins de 20 participantes,
- 2 joueuses pour 20 à 30 participantes,
- 3 joueuses pour 31 à 40 participantes,
- 4 joueuses pour 41 à 60 participantes,
- 5 joueuses pour 61 à 100 participantes,
- 6 joueuses pour plus de 100 participantes.

Article 8 : Forfaits

Une joueuse appariée ne se présentant pas devant son échiquier avant la fin de son temps imparti est considérée comme forfait. Toute joueuse n'est appariée à une ronde que si elle justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente).

On considérera qu'une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, il convient d'aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou l'appeler au 06 84 30 80 71 en précisant ses nom et prénom.

Article 9 : Contestation

Une contestation est possible dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée couleurs inversées
- Si une joueuse signale l'erreur à l'arbitre après l'affichage des appariements mais avant la fin de la ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. Les appariements déjà affichés ne seront toutefois pas modifiés.
- Si une joueuse signale l'erreur après l'affichage des appariements de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO de la joueuse.
- Une ronde démarre lorsque les pendules sont enclenchées et se termine lorsque les résultats sont publiés.

Les décisions de l'arbitre sont sans appel durant le tournoi, pour des raisons pratiques. En cas de désaccord, si un joueur souhaite émettre une observation, l'arbitre peut consulter rapidement ses collègues avant de statuer définitivement.

En cas de nouveau désaccord, le joueur pourra rédiger un rapport circonstancié de plainte ; celle-ci sera jointe au rapport du tournoi, pourra influencer sur le résultat de la partie (classement Elo) mais pas sur le classement du tournoi.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) saisi le résultat sur le Logiciel **Sharly-Chess** situé au niveau de la table d'arbitrage. Les joueuses doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 11 : Parties nulles

Les joueuses sont tenues de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'Echiquier. Par conséquent, un minimum de 20 coups doit avoir été joué avec des échanges de pièces. Dans tous les cas de figure, l'arbitre doit constater la position et décidera de la valider ou non. En cas d'infraction, les joueuses seront sanctionnées par une double défaite.

Article 12 : Le Bye

Aucun Bye ne sera accordé aux joueurs lors de ce tournoi.

Article 13 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'une joueuse sonne dans l'espace de jeu, la joueuse en question perd la partie.

- Les joueuses ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers une joueuse, la joueuse incriminée devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- Avoir une attitude convenable
- Analyses interdites dans la salle
- Signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». La joueuse au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 14 : Arbitres

Arbitre principal : VIGNELLES Eric AFO2 Agréé F.I.D.E (Y06803)

Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

Article 15 : Jury d'appel

Il n'y a pas de commission d'appel.

Article 16 : Droit à l'image

Les responsables légaux autorisent le club d'échecs MJC de Chécy à publier, dans le cadre de leur site web, réseaux sociaux ou d'articles de journaux, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître leurs enfants inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueuses majeures.

Article 18 : Règlement accepté

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal

VIGNELLES Eric

L'organisateur

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).